



Information

Le 28 juillet 2020

Rémunération du dirigeant mandataire social

Conformément aux recommandations du code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF, auquel le conseil d'administration de la société a choisi de se référer, Aéroports de Paris rend publics les éléments de rémunération de Monsieur Augustin de ROMANET, Président -directeur général, arrêtés par le conseil d'administration.

Rémunération fixe et variable¹ au titre de l'exercice 2019 du Président - directeur général

Le montant brut de la rémunération fixe au titre de l'exercice 2019 s'élève à 350 000 €.

Le montant brut de la rémunération variable au titre de l'exercice 2019¹, arrêté par le conseil d'administration du 10 février 2020, s'élève à 100 000 €.

La rémunération totale (fixe + variable + avantages) au titre de l'exercice 2019 s'élève à 456 402 €.

Le Ministre chargé de l'économie, dans le cadre de l'article 3 du décret n°53-707 du 9 août 1953 modifié, a approuvé ces rémunérations. Elles ont fait l'objet d'un vote de l'assemblée générale des actionnaires du 20 mai 2019.

Le versement des éléments de rémunération variables au titre de l'exercice 2019 a été approuvé par l'Assemblée générale ordinaire du 12 mai 2020 statuant sur l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Rémunération fixe et variable 2020 du Président - directeur général

Le montant annuel brut de la rémunération fixe au titre de l'exercice 2020 a été fixé par le conseil d'administration, lors de sa séance en date du 10 février 2020, sans changement, à 350 000 €.

Au titre de 2020, la rémunération variable brute maximum du Président - directeur général est fixée à 100 000 euros. Elle est fondée sur :

- 1) Trois objectifs quantitatifs :
- Montant de l'EBITDA Groupe, TAV compris (poids = 25%) ;
 - ROCE Groupe, périmètre constant apprécié au 1^{er} janvier 2020 (poids = 15%) ;
 - Taux de satisfaction au départ des passagers (poids = 10%).

¹ Rémunération versée en 2020



Information

2) Trois objectifs qualitatifs :

- Accompagnement du processus de l'éventuelle privatisation prévue par la loi PACTE, en veillant notamment à la mobilisation managériale et du corps social (15%) ;
- Elaboration du plan stratégique Groupe 2021-2025 et négociation avec l'Etat du contrat de régulation économique 2021-2025, et poursuite des études rendant possible le lancement des travaux du terminal T4 (15%) ;
- Engagements environnementaux et sociaux, et attractivité et accueil vis à vis des compagnies et des passagers (20%).

L'atteinte de chacun de ces objectifs sera appréciée par le conseil d'administration. La pondération de chaque objectif détermine la fraction de part variable qui lui est associée.

Le montant total de la rémunération variable du Président-directeur général sera constaté et attribué après l'arrêté des comptes 2020. Il fera l'objet d'un vote impératif lors de l'assemblée générale des actionnaires de 2021 conformément à la législation en vigueur. Son versement ne pourra être effectué que postérieurement à un vote favorable.

Le Président-directeur général bénéficie d'un véhicule de fonction, du contrat de prévoyance ainsi que de la police individuelle accidents des salariés d'Aéroports de Paris.

Aucun plan d'options de souscription ou d'achat d'actions n'a été mis en place par la société au profit du Président-directeur général. Il ne bénéficie pas d'un régime de retraite supplémentaire.

Le Ministre chargé de l'économie, dans le cadre de l'article 3 du décret n°53-707 du 9 août 1953 modifié, a approuvé ces rémunérations. Elles ont fait l'objet d'un vote favorable de l'assemblée générale des actionnaires du 12 mai 2020.

Contact presse : Lola Bourget, responsable du Pôle Médias et Réputation +33 1 74 25 23 23

Relations Investisseurs : Audrey Arnoux, responsable des Relations Investisseurs + 33 1 74 25 70 64 - invest@adp.fr

Le Groupe ADP aménage et exploite des plates-formes aéroportuaires parmi lesquelles Paris-Charles de Gaulle, Paris-Orly et Paris-Le Bourget. En 2019, le groupe a accueilli sous sa marque Paris Aéroport, plus de 108 millions de passagers sur Paris-Charles de Gaulle et Paris-Orly, 2,2 millions de tonnes de fret et de courrier et près de 127 millions de passagers au travers d'aéroports gérés à l'étranger. Bénéficiant d'une situation géographique exceptionnelle et d'une forte zone de chalandise, le groupe poursuit une stratégie de développement de ses capacités d'accueil et d'amélioration de sa qualité de services et entend développer les commerces et l'immobilier. En 2019, le chiffre d'affaires du groupe s'est élevé à 4 700 millions d'euros et le résultat net à 588 millions d'euros.

Aéroports de Paris SA au capital de 296 881 806 euros. Siège social : 1 rue de France, Tremblay-en-France 93290. RCS Bobigny 552 016 628. groupeadp.fr